Encadrer les pratiques vocales et chorales dans les établissements scolaires : Référentiels de compétences, enjeux et perspectives pour les encadrants

Lundi 1er et mardi 2 juillet 2019

Ouverture du séminaire

Historique et objectifs du CDD plan chant choral, par Ludovic Laurent-Testoris

Le CDD s'inscrit en écho à différentes annonces et événements :

- L'annonce conjointe le 14 septembre 2017 par les Ministres (Culture et Éducation Nationale et Jeunesse) de la rentrée en musique et des chorales à l'école,
- La présentation le 11 décembre 2017 du plan "Une chorale pour chaque école et chaque collège en 2019", avec des partenariats entre les établissements scolaires, les établissements d'enseignement artistique et le secteur associatif musical,
- Les auditions menées par la DGCA de certaines têtes de réseau œuvrant dans le champ de la pratique du chant choral en temps scolaire, périscolaire ou extrascolaire, en vue d'un rapport sur le sujet.

Plutôt que de faire des réponses individuelles et pas forcément approfondies, nous nous sommes rassemblés, en cherchant à élargir le cercle et nous nous sommes posés un certain nombre de questions, toujours d'actualités, afin de montrer nos préoccupations :

- Que représente le terme "chorale" et comment pourrait/devrait-il être élargi ?
- Comment penser la chorale en 2018 (et bientôt 2019) ? Et bientôt 2020.
- Quels pourraient/devraient être les intervenants, acteurs et partenaires ?
- Quelle formation/formateur/lieux de formation sont/devraient être sollicités ?
- Quels répertoires (esthétique, adaptation, édition, création, etc.) et quelles ressources pour le choix, l'édition ?
- Quels projets mettre en œuvre, avec quels objectifs et comment les élargir ?
- Quelles suites/options de prolongements proposer aux élèves et pour ces dispositifs ?
- Quels partenariats développer ?
- Quelles formes pourraient prendre les restitutions de projets « chorale à l'école » ? Dans quels lieux de diffusion ? Comment élargir la forme « spectacle vivant » ?
- Quels outils de mutualisation et de concertation existent ou sont à inventer ?
- Quelles évaluations des actions et quels outils de bilan ?
- Quelle place pour le numérique ?
- Quelle prise en compte des élèves, de leurs cultures et leurs envies ? Quel respect des droits culturels ?

- Quelle place donnée à l'improvisation, au développement de la créativité, à la création individuelle ?
- Quelle prise en compte/charge des parents/familles dans leur implication, et de l'accompagnement à la parentalité ?
- Quels financements, par qui et selon quelles modalités ?
- Quels exemples/résultats/retours d'expériences à partager/présenter et comment ?
- Quels sont les apports d'une chorale dans un établissement scolaire pour l'élève, pour l'établissement, pour le groupe, pour le territoire ?

C'est finalement en mai 2018 qu'a été formalisé un espace de travail commun avec le « ***CDD pour la coopération et le développement des pratiques vocales collectives en écho au plan chant choral*** ». Ce titre bien long pour indiquer qu'on ne souhaitait pas s'enfermer dans un dispositif précis, mais au contraire s'ouvrir à d'autres réflexions et à d'autres acteurs culturels, comme les lieux de diffusion, dans lesquels des projets autour du chant choral existent, notamment pour les musiques actuelles, mais aussi ceux issus de l'Éducation Nationale.
Le CDD est à "Durée déterminée" afin ne pas contraindre les structures et personnes présentes dans un temps trop long.

Pour coordonner le collectif, organiser les échanges à distance ou en présence, et user des méthodes d'intelligence collective et surtout pas directive, un secrétariat s'est spontanément mis en place autour de 3 personnes, Ouassem Nkhili, ensuite remplacé par Stéphane Grosclaude (que nous remercions pour la prise en main importante sur l'organisation de ce séminaire), Xavier Denaiffe et moi-même.
Des groupes de travail ont été constitués, auxquels chaque partenaire a participé de manière plus ou moins active selon ses compétences, priorités et sensibilités, et nous avons organisé des réunions plénières mensuelles où chaque responsable de groupe expliquait aux autres où en était son groupe et notait les compléments ou proposition de pistes à approfondir.

Toutes les questions sur les orientations même du chant choral à l'école n'ont pu être approfondies car, dans l'incapacité que nous avions à tout traiter, la circulaire du 18 janvier 2019 sur le Développement du chant choral à l'école et la réunion de la commission création et répertoire pilotée par monsieur Dupin, nous ont amenés à nous focaliser dans l'urgence sur les axes suivants :

- La création d'une plateforme pour identifier les structures possédant de la ressource sur les répertoires du chant choral, projet porté par le lab, la Confédération Musicale de France et la Plate-forme interrégionale avec une aide financière de la SACEM et auquel le collectif a été associé,
- Les formations existantes et les parcours de formation possibles,
- Des retours d'expériences.

En amont de ce séminaire, il y a un mois, nous avons néanmoins pu rencontrer ensemble Madame Déborah Münzer, Conseillère auprès du ministre de la culture, Madame Mathilde Chevrel, Secrétaire générale du Haut Conseil de l'Éducation Artistique et Culturelle et Matthieu Lahaye, Conseiller auprès du ministre de l'Éducation Nationale ainsi que le service de coordination des politiques culturelles et de l'innovation, afin d'envisager une collaboration pour la mise en place du Plan chorale, notamment dans le cadre des pilotages territoriaux, qui doivent se faire sous la forme de comités régionaux et départementaux, et qui doivent permettre d'élaborer une stratégie de développement du chant choral dans les écoles, les collèges et les lycées en associant l'ensemble

des acteurs professionnels, les institutions, les équipements culturels et les collectivités territoriales concernés.

De manière tout à fait personnelle, il me semble que nous pourrions désormais aussi imaginer, à l'intérieur de ce Plan chorale, de dépasser son simple objet pour penser un projet plus global en l'inscrivant dans d'autres champs que seuls ceux de l'éducation nationale et la culture, comme par exemple ceux de la santé, le sanitaire et social, l'ESS, etc. Et aussi de réfléchir à la manière de prendre en compte, au côté de l'apprentissage formel, tout autant le non formalisé que l'informel.

Les travaux du CDD plan chant choral, par Xavier Denaiffe

Suivi des actions et groupes de travail du collectif

Les actions et groupes de travail se sont organisés et mis en œuvre en plusieurs phases simultanées et successives de manière à :

- Mobiliser les acteurs et structurer le collectif :
  - ⇨ Sensibilisation des structures et partenaires pour les inviter à rejoindre le collectif, afin de croiser les connaissances, les expériences et les points de vue,
  - ⇨ Organisation de la communication interne, avec la constitution d'un comité de pilotage pour le suivi et la gestion des projets (agenda, espaces partagés en ligne …), l'élaboration d'une charte et de documents de présentation (flyer, plaquette …), ainsi que des outils de communication externe (lettres d'information, …),
- Recenser / collecter les bonnes pratiques, les partenaires, les dispositifs, les expertises et les actions significatives, les besoins et les attentes (sur les répertoires, la formation, les lieux de ressource …),
- Prioriser les actions confiées à des groupes de travail thématiques,
- Assurer une veille d'information en vue de produire des ressources sur les répertoires, les dispositifs d'accompagnement, la formation, les parcours et les compétences,
- Envisager et planifier des actions, telles que ce séminaire, des modules et parcours de formation, l'opportunité de certification(s) de compétences, …

Tous les groupes de travail n'ont pas avancé au même rythme, en fonction de la disponibilité et la mobilisation des partenaires.
Ainsi, les groupes les plus actifs sur la charte, la formation et le séminaire sur les référentiels se sont réunis en moyenne une fois par mois, avec des compte-rendu mis à la disposition de tous les partenaires du CDD, nourrissant ainsi les réflexions de chacun pour travailler sur des objectifs partagés en lien avec le chant choral à l'école.
Certains groupes sont devenus autonomes, portés en parallèle et en complémentarité par d'autres structures dans la dynamique encouragée par le collectif, par exemple le portail ressources sur les répertoires développé par le Lab.

Le CDD a également évolué avec les ressources et les dynamiques qui sont apparues. Ainsi, les assises qui étaient prévues ont pris la forme du présent séminaire.
Depuis la création du CDD, nous avons pu constater des disparités dans le traitement de certaines thématiques qui font écho à la dynamique même du collectif. Certains sujets mobilisent ainsi fortement et font réagir une grande partie des partenaires.

Les membres / participants au collectif et leurs principaux domaines d'expertise (non exhaustif)

A Cœur Joie	Éditeur / animation / formation
ARPA Mission voix Occitanie	Formation, pédagogie, chœurs, centre de ressources, annuaire régional, réseaux et communication
APEMU	Association des professeurs d'éducation musicale
Cadence - Pôle musical régional	Formation, accompagnement, expertise action culturelle, développement de projets observation, documentation, information, communication
Confédération Musicale de France	Pédagogie, chorales/chœurs (dont chorales à l'école), formation, réseaux, communication, nouveaux métiers dans la CCNA, développement d'un portail de référencement des ressources EEA, centre de ressources, etc.
Conservatoires de France	Nombreux MI au sein des équipes Enseignement du chant choral et de la direction de chœur Formation de formateurs dans certains établissements
Conseil des CFMI	Formation universitaire certifiante, actions de formation professionnelle continue
Fédération des CMR	Les Cmr s'engagent au quotidien pour la pratique de la musique et l'acquisition d'apprentissages. Inscrits dans les mouvements d'éducation populaire, **ils** contribuent par leurs actions « au vivre ensemble », au partage d'une même culture, à l'éducation à la citoyenneté ou encore à l'éveil du sens critique.
FNAMI	Mise à disposition d'outils collaboratifs pour le collectif. Animation de réseaux, contacts des MI sur tout le territoire national. Facilitation de réunions (en présence ou à distance)
IFAC	Mise en réseau des acteurs de l'Art choral, formation et ingénierie de formation, soutien au développement de la création, favoriser les échanges et les actions communes, impulser de nouvelles envies artistiques, questionner l'art choral dans ses dimensions artistiques, éducatives et sociales, accompagner la professionnalisation du chant choral
INECC Mission Voix Lorraine	Formation, accompagnement, expertise action culturelle, développement de projets, observation, documentation, information, communication
Le lab	Mission voix de Bourgogne Franche-Comté, notamment doté d'un Centre de documentation pour l'art choral
Mômeludies	S**outien à l'éducation artistique et culturelle**, édition d'**œuvres nouvelles et création d'outils de communication et de diffusion afin de mieux faire connaître l'association**
Plate-forme interrégionale	Contribuer aux métiers : organiser des transferts d'expérience, soutenir l'innovation initiée par ses membres, former, valoriser, développer, nourrir, animer les expertises et les métiers dans le domaine des pratiques artistiques et en matière de développement de projets territoriaux, - Agir pour des projets structurants : porter des projets collectifs, en inter-région, au niveau national et européen, - Nourrir le débat public, en partageant des ressources et en portant une parole fondée sur l'expérience concrète et l'action collective
Réseau Canopé	Édition /actions territoriales (APAC)/ formation (dont PREAC, M@gistère) Accompagnement des "Chartes de Chant Choral"

Les enjeux et les contenus de ce séminaire, par Stéphane Grosclaude

Ce séminaire s'inscrit dans une dynamique d'échanges, de coopération et de co-construction interprofessionnel et intersectoriel en lien avec le plan "Une chorale par école". C'est le fruit du groupe de travail le plus actif et le plus productif du collectif, qui a aussi et sans doute mobilisé le plus es membres du collectif.

L'ambition de ces journées est de partager ce qui existe en matière de référentiels d'encadrement des pratiques vocales, que ce soit dans le cadre de la formation initiale ou supérieur, pour des amateurs comme des professionnels, y compris en formation continue, dans le cadre de cursus certifiants (avec diplôme ou titre professionnel) ou dans des parcours informels.
La notion de référentiel est ici entendue au sens large du terme, c'est à dire comme un "système de référence auquel appartiennent les éléments et les solutions liés à un champ de connaissance, notamment en vue d'une pratique ou d'une étude, et dans lequel se trouvent des éléments de définitions, de solutions, de pratiques ou autres sujets relatifs de ce champ de connaissance".
Nos travaux s'inscrivent dans une méthode de construction de dispositifs de recherche, une méthode de construction du discours en aval de l'observation.

Le séminaire est bâti en quatre temps :

- Le temps de l'appréhension au cours de la première matinée, avec une présentation des principaux éléments de contexte : le plan et la circulaire, les institutions et instances nationales, en l'occurrence le Canopé et les deux ministères qui ont lancé cette initiative,
- Le temps de l'imprégnation où nous allons traverser les différents référentiels pour en avoir une meilleure connaissance,
- Le temps de la réflexion et de co-construction, avec des travaux en ateliers thématiques qui vont nous permettre d'explorer les principales problématiques recensées lors de la première journée,
- Le temps de la prospective avec, d'une part, la présentation de différentes ressources pédagogiques et sur les répertoires pour le plan choral et, d'autre part, un temps de travail sur les perspectives de travaux /chantiers qu'il serait nécessaire d'ouvrir, des préconisations sur les actions prioritaires à mettre en œuvre et, plus largement, les enjeux d'avenir pour le Plan chorale, pour le CDD plan chant choral et pour les pratiques vocales à l'école.
  C'est un objectif très ambitieux, mais sans parvenir à cette étape, ce séminaire n'aura pas rempli les objectifs de production et de réalisation que s'est donné le collectif.

Ce séminaire a été rendu possible par l'implication des participants au groupe de travail qui en a tracé les contours ; par la contribution de la Plate-forme interrégionale qui en a assuré le portage et l'organisation ; avec le soutien financier du CANOPÉEA, constitué en 2011 et qui disposait d'une petite réserve financière, dont le Collectif est une continuité autant sur la démarche collaborative que pour le nombre de structures membres qu'on retrouve dans les deux collectifs.

Les appels à projet du département Art et Culture du Canopé, par Aude Gérard

Réseau Canopé est un opérateur public sous tutelle de l'Éducation Nationale qui succède au réseau SCÉREN- CRDP-CNDP.
Interface entre les acteurs éducatifs et les réseaux culturels, il accompagne les enseignants en produisant des ressources, des services et de la formation, avec un pilotage national et une centaine de tiers lieux en France

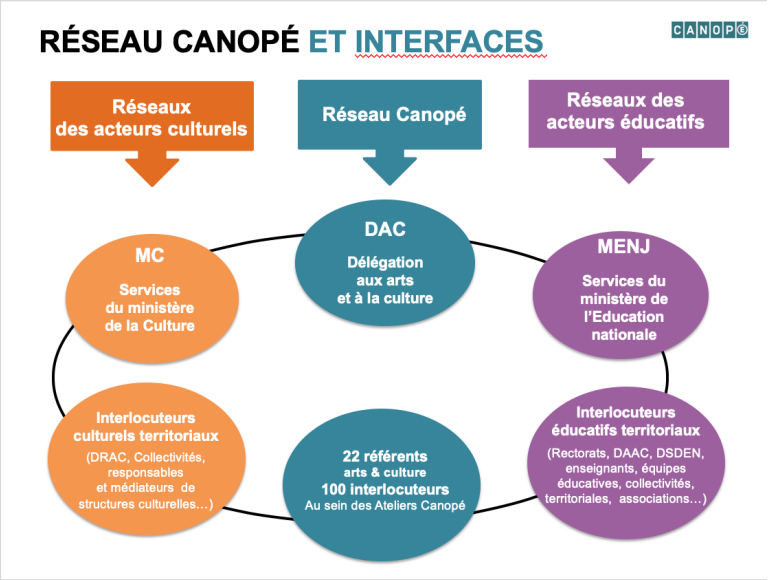

Il y a **22 référents Art et Culture** au sein des ateliers Canopé en Région, qui pilotent notamment les Appels à projets Art et Culture (APAC DCCE) ainsi que les Pôles ressources pour l'éducation artistique et culturelle (PRÉAC).

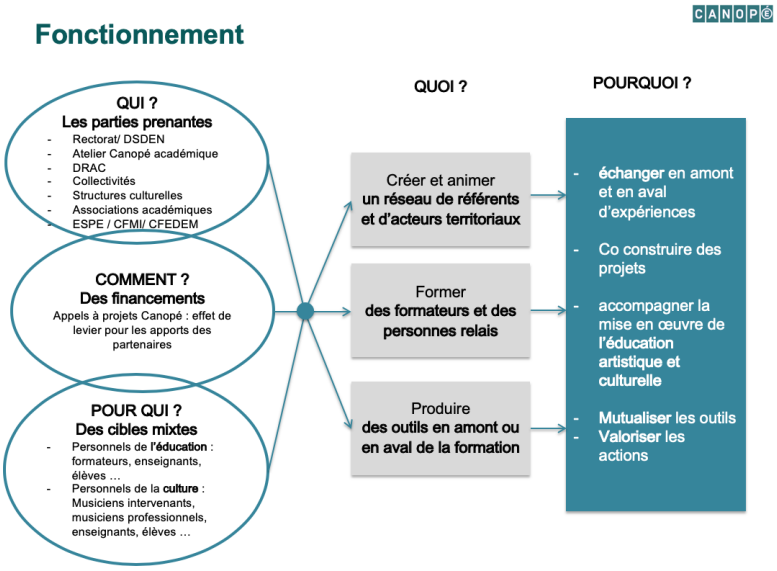

Parmi les 38 PREAC, **5 sont consacrés à la musique**, notamment sur la voix (avec le lab en Bourgogne), la chanson (avec les Francofolies de la Rochelle), les répertoires lyriques (avec les Opéras de Bordeaux et de Lyon). D'autres sont en préfiguration, dont un sur les dialogues interculturels, notamment avec le Centre européen de Sylvanès.

Dans la même dynamique que l'Appel à projet Art et Culture de Réseau Canopé, (qui inclut le dispositif chartes de chant choral depuis plusieurs années), un nouvel appel à projet spécifique en

trois volets intitulé ***Développement du chant choral à l'école*** (DCCE) a été créé cette année, en résonance à la circulaire éponyme du 18 Janvier 2019 : les 3 dispositifs sont cadrés et pilotés nationalement par Réseau Canopé, et les montants attribués aux **projets du volet « actions territoriales »** sont décidés en commissions territoriales, sur la base d'une enveloppe globale dédiée par région.

BUDGET GLOBAL : 802 000 €

Répartition par financeurs :	**Répartition par dispositifs**
MENJ : 400 000 € CANOPE : 80 000 € Fondation Daniel et Nina Carasso : 160 000 € MGEN : 80 000 € MAIF : 12 000 € SACEM : 70 000 €	DCCE Territorial : 480 000 € 1. MENJ : 308 000 € 2. CANOPÉ : 80 000 € 3. MAIF : 12 000 € 4. Fondation CARASSO : 80 000 € DCCE Formation : 185 000 € 1. MENJ : 25 000 € 2. MGEN : 80 000 € 3. CARASSO : 80 000 € DCCE Création : 137 000 € 1. MENJ : 67 000 € 2. SACEM : 70 000 €

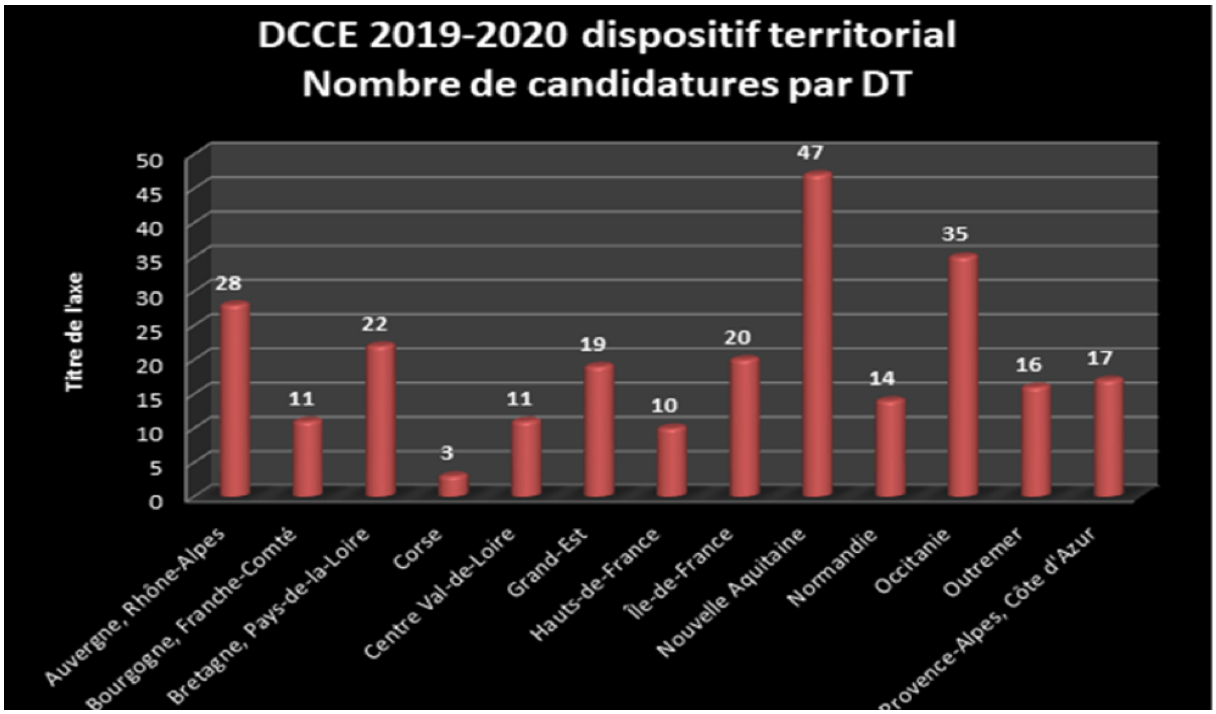

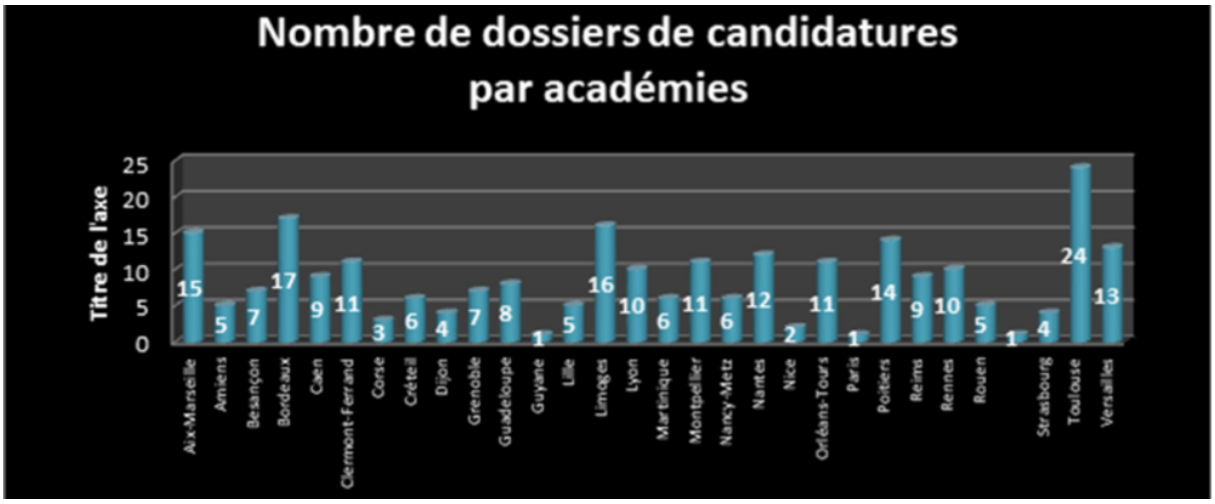

Les crédits pour les projets territoriaux ont été accordés au prorata des populations scolaires par territoire afin d'encourager les nouvelles initiatives. Hélas, on peut constater que certains territoires ayant déjà un historique dynamique ont pu se voir attribuer des moyens constants ou en deçà des besoins exprimés.
Ce nouveau fonctionnement favorise une concertation transversale en amont pour la préparation des projets. La taille et l'ampleur des projets sont aussi éminemment variables. On observe aussi une augmentation de la qualité, avec une focalisation sur un répertoire ou un artiste ; souvent une formation est associée au projet avec élèves.
Les PREAC musique se sont par ailleurs emparés de la question « faire chanter ».
Après les commissions locales réunies en urgence pour répartir l'enveloppe, le but va être de pérenniser un fonctionnement par département.
La circulaire précise les composantes des commissions territoriales (DAAC, DRAC, Canopé, institutions culturelles etc.), de manière à organiser et assouplir le pilotage territorial.
Le Réseau Canopé pilote l'appel à projets sur la formation et le diffuse aux partenaires institutionnels historiques listés dans la circulaire. Idéalement, les membres des commissions devraient solliciter l'ensemble des acteurs de chaque territoire. De fait, certains acteurs comme les ESPE, n'ont manifestement pas été destinataires de l'appel, ce qui est regrettable.

Les appels à projets se déroulent sur 3 ans, depuis leur élaboration jusqu'à leurs bilans. Un bilan national transmis à la tutelle et aux partenaires financeurs (Fondation Carasso, MAIF, SACEM et MGEN).
Les territoires, en plus de l'enveloppe centralisée par Réseau-Canopé, peuvent mobiliser des cofinancements (DRAC, collectivités, mécénat, etc.)

Par ailleurs, Réseau Canopé a fait paraître une formation à distance (parcours Magistère) intitulée « le chant choral à portée de voix et gestes » disponible en autoformation pour les professeurs des écoles[1].

[1] https://www.reseau-canope.fr/notice/le-chant-choral-a-portee-de-voix-et-de-gestes.html

Intervention de Frédéric Bourdin

Malgré toutes les imprécisions de cette circulaire, je me réjouis qu'une fois encore les deux ministères affirment et renouvellent conjointement leur intérêt pour les pratiques vocales collectives. Cette circulaire va au-delà d'une déclaration sur la rentrée en musique et transforme l'essai. Ce plan est inscrit dans un contexte plus général de déconcentration de l'administration de l'État ; la prise de décision en région n'est pas si facile à faire, avec une tension entre l'administration centrale qui souhaite de créer de la norme, de manière descendante, alors que les initiatives foisonnent. On aimerait éviter un modèle unique imposé, et c'est une chance de pouvoir construire à partir de la variété de ce qui s'est construit depuis des années partout en France. Vous savez qu'on ne part pas de rien, vous en êtes les acteurs depuis de nombreuses années.

Le ministère de la Culture intervient sur plusieurs aspects :

- Autour du renforcement et de la reconnaissance des métiers de la transmission, par exemple avec le reclassement du DUMI sur le niveau 6 (ex niveau 2),
- Une réflexion engagée avec l'enseignement artistique spécialisé sur le classement des conservatoires et une révision du Schéma national d'orientation pédagogique,
- Repenser les méthodes d'intervention du ministère dans l'enseignement supérieur,
- Les partenariats (concerts de poche, …) et les outils pédagogiques y compris interactifs, comme Vox de Radio-France.

Le deuxième axe affirmé par le Ministre dès son arrivée, est l'enjeu de réinscrire la place de l'artiste au centre des politiques. Ils réinventent leur métier, le rapport au public, la création participative — avec des projets très bons et opportunistes —, qui racontent comment l'artiste conçoit son œuvre comme un enjeu de médiation et comment la médiation devient un objet artistique à part entière, ce qui change les modes de collaboration qu'on peut avoir avec un artiste dans des projets d'EAC.
En conséquence le secteur professionnel de la production-diffusion se mobilise et leur financement peut aussi changer. C'est dans cette direction que le ministère veut s'impliquer, en particulier par les résidences d'artiste.
Les DRAC peuvent être des instances de dialogue pour solliciter des artistes de tous les secteurs artistiques et créer des passerelles.
Enfin, pour terminer, le FONPEPS inclut, depuis le 1er janvier 2019, une aide peu connue pour les « artistes de la voix » en résidence en milieu scolaire mais qui a beaucoup d'intérêt.

Nous allons être vigilants à l'équilibre entre 3 dimensions porteuses de ce plan :
1. La qualification et la formation des intervenants et artistes,
2. La qualité et montée en ambition artistique des projets,
3. La valorisation des projets qui permettent des expériences exceptionnelles pour les jeunes, mais aussi des débouchés pour les scènes locales.

Ludovic Laurent-Testoris : Les espaces et les modes de concertations sont nombreux et assez difficiles à identifier, parfois avec des visions et des représentations erronées, des difficultés pour identifier les acteurs aux différents échelons du local au national (par exemple : les musiciens intervenants ont été « confinés » au chant choral lors du dernier congrès de l'Assemblée des Maires de France, la déclinaison de la charte de la COFAC rencontre peu de motivation des DRAC et des préfets, …). La notion d'intelligence collective qui est au cœur de la démarche du CDD ne semble pas encore infuser. Comment parvenir à s'informer correctement sur les ressources et les dispositifs existants et mieux former les enseignants, les ESPE, ... ?

Frédéric Bourdin : la réalité régionale n'est pas homogène. Certaines DRAC rassemblent depuis des années les partenaires institutionnels des pratiques d'éducation artistique et culturelle, dont les pratiques vocales. Ces commissions sont assez larges, y compris avec les services de santé, pénitentiaires, de justice… et fonctionnent plutôt bien, au moins pour l'information. Les commissions régionales vont se roder et le bon sens va aider à ce que les acteurs soient associés.
Rien n'empêche, en complément des dispositifs de chartes départementales, un intervenant d'être financé pour sa partie artistique, de même que de construire un partenariat avec un lieu de production/diffusion de la région dans le cadre d'une résidence ou d'une coproduction qui participe de la construction et de l'accueil d'un projet.

Les tensions peuvent paraître paradoxales et devenir vertueuses si l'on envisage la complémentarité, sans pour autant mettre en danger les différents périmètres artistiques, pédagogiques et les compétences de chacun, pour peu que l'on s'entende sur ces périmètres et que l'on puisse associer l'ensemble des parties prenantes.
Un certain nombre d'entre elles ne sont pas autour de la table. Un des enjeux est de faciliter la circulation des informations et l'implication des différents acteurs.
La valorisation des personnes dans les projets, du temps de travail, des apports en industrie, permettent de donner une meilleure visibilité des contributions
La formation professionnelle, avec la réforme de septembre 2018, prend acte de la mobilité professionnelle et induit une transformation importante du paysage, avec 11 Opérateurs de compétence - OPCO au lieu de 20 OPCA (l'AFDAS est devenu l'OPCO des secteurs de la culture, des industries créatives, des médias, de la communication, des télécommunications, du sport, du tourisme, des loisirs et du divertissement), avec des effets à moyen et long terme pour les artistes. À ce titre, la coopération entre le CNFPT, les branches professionnelles est un enjeu majeur ; La CPNEF du Spectacle Vivant a entrepris une réflexion sur la certification des compétences des artistes dans leurs activités d'action culturelle et de transmission. Par ailleurs le CNEA, qui est membre de l'OPCO de la Cohésion sociale (ex Animation) mène actuellement une réflexion sur la mise en œuvre de Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) sur les métiers de direction des écoles associatives et des pratiques collectives. Ceci croise et rejoint également les nouveaux dispositifs du FONPEPS.

Le plan « une chorale par école », de quoi parle-t-on ? par Vincent Maestracci

Monsieur Maestracci a récemment lu le discours d'un ministre de 1911 qui aurait pu être signé par Jean-Michel Blanquer, et qui résonnait avec une certaine actualité. Il se passe incontestablement des choses depuis 2017 avec une diversité de situation et, de façon pragmatique, il est indispensable que les enfants chantent avec une grande exigence. Au-delà de l'investissement financier de l'État dont nous avons parlé, il est aussi important de valoriser son investissement immatériel, avec un ministre autant engagé au bénéfice des pratiques chorales. Ce plan est davantage un dispositif d'éducation par l'art que d'éducation à l'art pour structurer un paysage plus qu'il ne l'a été depuis 1911. Pour faire bouger les lignes dans ce domaine, la récurrence du discours politique au plus haut niveau de l'État a plus de vertu que les circulaires. Nous sommes pour cela bien servis avec le Ministre qui manifeste sa détermination dans l'espace public, comme auprès des cadres de l'Éducation Nationale.

Un certain nombre d'actions ont été engagées depuis 2017, notamment les appels à projet et la modification des chartes, même si ce ne sont pas nécessairement les actes les plus significatifs. La publication du *Vade-mecum,* rédigé dans un temps contraint, s'adresse au plus grand nombre ; recteurs, DASEN, IEN, chefs d'établissements, professeurs, peuvent aussi y trouver des indications utiles, contribuant à inscrire dans les préoccupations des cadres cette dimension de l'action publique.
Avec la création d'un enseignement facultatif de chant choral au collège, ce qui est assez facile avec la présence des professeurs certifiés d'éducation musicale et chant choral, une dynamique existe, tant dans les établissements que dans les académies. Le gain principal de cette création est que les chorales scolaires relèvent à présent du droit commun de l'école dans le cadre d'un enseignement facultatif et réglementé. Cette légitimation s'accompagne d'une certaine organisation et mobilisation de moyens. Cet enseignement dispose de 72h à l'année, dont une heure hebdomadaire. Les 36 heures restantes peuvent être mobilisées de différentes façons (journée, répétition par pupitre, générale de concert…), ce qui pose des questions aux chefs d'établissement dans l'organisation des enveloppes hebdomadaires.

Le développement de chorales scolaires nécessite de prendre à bras-le-corps le problème de la formation. Considérant les 365 000 professeurs des écoles et les millions d'élèves, il faut mobiliser, au delà du concours des intervenants comme les DUMIstes, mais comment fait-on ? Il n'y a pas de réponse claire et définitive et l'État ne peut pas tout organiser à lui tout seul. Il n'a ni les moyens suffisants, ni la chaîne de commandement lui permettant de relever ce défi dans tous les territoires dans leur diversité. D'où la nécessité de légitimer les initiatives aux différents échelons territoriaux. Les besoins de formation et les compétences professionnelles à donner ou compléter si nécessaire dans le primaire sont diverses.
Dans le secondaire, les compétences des professeurs certifiés ou agrégés (spécialisés donc) ne sont pas toujours suffisantes pour diriger un chœur. Il faut veiller à les développer, en embrassant le contexte de la responsabilité éducative globale, et d'une éducation musicale complète et pas uniquement vocale. Ces compétences doivent être développées en embrassant toute la responsabilité éducative, laquelle ne se réduit pas à la discipline musicale et embrasse un rôle éducatif plus large d'acteur éducatif de référence dans une unité de formation comme un collège.
Les meilleures initiatives relèvent du niveau territorial de manière générique (académiques, départementales, etc.) et le niveau central est insuffisant pour construire des actions pertinentes, efficaces et efficientes.
La majorité des lycées, y compris professionnels, ne dispose pas de compétences en propre pour porter cette dimension. Les lycées professionnels ont un enseignement obligatoire en Arts

appliqués dont le programme laisse envisager que la musique pourrait y prendre place, pris en charge par les professeurs d'arts appliqués, mais il y a peu d'espoir pour le chant choral. Par contre une fois agrégés ou certifiés et en poste, l'institution perd le contact avec ces professeurs et ne sait notamment pas s'ils ont des compétences en musique. Il y a là cependant un réservoir potentiel de professionnels et de compétences pouvant être des points d'appui. Si l'on identifiait ces compétences musicales, une ambitieuse politique de formation et d'accompagnement permettrait d'avoir des professeurs pour des ateliers de pratiques musicales collectives dans les établissements. Il est pour cela nécessaire de disposer d'outils et d'accompagner en tenant compte de la réalité des cadres d'enseignement dans le montage des projets. La dynamique des chorales scolaires, où qu'elles soient, est consubstantielle à l'inscription du professeur qui la porte au cœur de l'action de l'établissement. Une intervention extérieure isolée de l'équipe enseignante ne marchera que de manière exceptionnelle pour une pratique chorale.
La question des initiatives nationales en matière de formation préoccupe beaucoup le ministère. Le ministère dispose d'un plan national pour la formation des personnels pour la formation de formateurs. Il y a des actions qui relèvent davantage de l'information (comme par exemple la semaine dernière une réforme très ambitieuse de la série TMD a été annoncée à la Philharmonie de Paris, qui n'avait pas été modifiée depuis 1977), mais qui ont un rôle incontestable dans le domaine de la formation, avec un rôle incontestable d'impulsion, en particulier au niveau territorial.

Des actions nationales avec de grands opérateurs pour les enseignants du premier degré et les Conseillers pédagogiques sur l'ensemble des académies ont concerné les professeurs du secondaire, avec notamment :

- La fondation Villecroze (qui prend en charge tous les frais, le transport et l'hébergement), dans des formations construites avec l'administration centrale,
- La maîtrise populaire de l'Opéra-Comique, financée en grande partie par le Ministère de la Culture.

Beaucoup d'initiatives sont prises et le lien entre les initiatives et la complémentarité des actions n'est pas évident. C'est l'enjeu de ce séminaire de partager ces réflexions et contribuer, chacun à son niveau et entre nous, à une action dans un réseau plus large, avec davantage de lien entre les échelons et à lâcher la bride au niveau local, de manière à prendre du champ pour trouver le dénominateur commun au niveau national.

L'Institut Supérieur de l'Education Artistique et Culturelle, annoncé la semaine dernière à Rennes en phase de préfiguration, sera un institut de formation et de recherche, avec une fonction de labellisation pour les collectivités territoriales qui s'engagent sur le 100% EAC. Cet institut participe d'une dynamique gouvernementale. L'EAC a une longue histoire, elle s'est imposée il y a deux décennies et son évaluation montre une atomisation considérable du paysage, où le concept est assez large pour embrasser des choses disparates. Pour sortir de cette difficulté, on peut inscrire dans le paysage des pôles de référence ; pas uniquement au travers d'un Institut supérieur, mais bien au travers des chorales qui sont des pôles de référence pour une approche de l'art par la voix en agrégeant des acteurs. On pourrait aussi imaginer des galeries d'établissement pour les arts plastiques. On voit d'emblée dans un établissement s'il y a une vie artistique ou pas. De même on peut imaginer des ateliers pour le théâtre et, à terme, disposer de pôles de référence, avec des pôles intermédiaires. Les choses se sont intensifiées en 20 ans, sans se structurer, ce qui ne garantit pas la qualité des politiques publiques et de l'Éducation Artistique et Culturelle, ce qui est tout de même notre préoccupation à tous.

La loi débattue au printemps 2019 institue un certain nombre de nouveautés concernant les ESPE ; La volonté de l'État est de remettre le balancier au centre entre une autonomisation des ESPE et, à

l'inverse, un pilotage d'État fort. Il semble assez légitime que l'État ait un regard sur les personnels qu'il recrute.
Entre les Écoles normales, les IUFM est les ESPE, l'eau a coulé sous les ponts ; l'école est soumise à des injonctions d'autant plus fortes que les comparaisons internationales pointent un certain nombre de difficultés de formation et de caractéristiques peu réjouissantes qui ont amené aux orientations politiques qui en découlent. La demande faite à l'école de former de manière transversale résulte dans une pression sur les matières fondamentales.
La formation continue ou continuée est plus vertueuse que la formation initiale. L'idée des chorales régionales permet de mobiliser les troupes, en constituant des chœurs de professeurs à double projet, artistique et de formation. L'ambition est de multiplier cette initiative dans les académies, avec un artiste de haut niveau pour diriger, qui intègre aussi le fait que son public vient aussi pour se former. Malgré la crainte des professeurs du primaire ou de maternelle par rapport à leurs collègues du secondaire, le spectacle à la Philharmonie était tout à fait réussi. Les projets qui émergent dans les académies visent un effet multi-catégoriel et le double but d'un projet artistique et de formation. C'est un levier intéressant pour toucher des actions de la formation continue dans une diversité de territoires.

Conception et pilotage du séminaire :

Partenaires :

Accueil et logistique

Soutien financier :

Organisation - coordination :

Édition des actes :
Rédaction - transcription : Stéphane Grosclaude
Comité de lecture : Xavier Denaiffe, Jean-Christophe Michel, Ludovic Laurent-Testoris, Florent Strœsser

Ressources en ligne :
Référentiels métiers, dispositifs d'accompagnement et parcours de formation :
https://www.pfi-culture.org/referentiels

Actes du séminaire :

https://www.pfi-culture.org/seminaire-referentiels-pratiques-chorales-a-lecole

Contact CDD Plan chant-choral : **cdd.planchoral@gmail.com**